

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

le mercredi 10 décembre 2025 à 18 heures 30 (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien,

Adjoints : Philippe Mondet, Simone Beauvoir, Jocelyn Toton, Marc Rélot,

Conseillers : Jean-Pierre Bettiga, Catherine Bouchot-David, Marie-Hélène Bourdier, Aline Tabardin

Absents excusés : Gaëlle Fonde, Morgane Laulin, Frédéric Touzain, Hervé Ramin, Jacques Parmentier, ayant donné pouvoir,

Assistait également à la séance : Nadine Martin, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Simone Beauvoir

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Point n°1 : Tableau du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Pourvus	Non pourvus
Services administratifs Secrétaire générale < 2000 habitants	Attaché territorial	1	0
Services techniques Ouvriers polyvalents	Adjoint technique	1	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Agent de maîtrise	1	0
Services animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint d'animation	1	0

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Cadres d'emplois	Grades	Pourvus	Non pourvus
Services administratifs Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 17,50 H/semaine	1	0
Services techniques Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	0
	* 12,00 H/semaine	1	0
	* 7,50 H/semaine	1	0

	* 26,50 H/semaine	1	
Service animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation * 7,50 H/semaine * 8,75 H/semaine	2 1 1	0 0 0
Service culturel Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe 17,50 H/semaine	1	0
Service sanitaire et social ATSEM	Agent de maîtrise 20 H/semaine	1	0

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET NON TITULAIRES

Cadres d'emplois	Grades	Pourvus	Non pourvus
Services administratifs Adjoint administratif (assurant les fonctions de gérante de l'agence postale)	Adjoint administratif * 19 H/semaine	1	0

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Point n°2 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du CST en date du 20 novembre 2025,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, les taux suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Attaché	Attaché principal	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que si le nombre calculé n'est pas un nombre entier :
° d'arrondir le chiffre obtenu à l'entier supérieur.

Point n°3 : Règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Monsieur le maire expose à l'Assemblée la proposition du service animation et le projet de nouveau règlement intérieur pour l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} janvier 2026.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Point n°4 : Tarif médiathèque

Après l'exposé de Madame Beauvoir, adjointe en charge de la médiathèque, expliquant l'impossibilité de saisir un tarif famille dans le logiciel fourni par la médiathèque départementale et la gratuité dans l'ensemble des communes présentes lors de la formation.

Monsieur le Maire propose d'appliquer également la gratuité à compter du 1^{er} janvier 2026, d'autant que le montant des recettes annuelles ne compense pas la location du terminal de paiement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :
- accepte cette proposition

Point n°5 : Fournitures de bureau et articles connexes, convention de groupements de commandes

M. le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les marchés n°21VC114 et 22VC019 en dates du 5 janvier 2022 et du 6 avril 2022 conclus par Vichy Communauté en groupement de commande avec ses communes membres,
Considérant que ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2025 et le 28 avril 2026,
Considérant la volonté des communes de constituer à nouveau un groupement de commande aux fins de renouvellement des marchés précités,
Propose au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes avec Vichy Communauté (Coordonnateur) et les communes membres souhaitant y adhérer en vue de la passation d'un marché public de fournitures de bureau et d'articles connexes,
- d'approuver les dispositions de la convention constitutive du groupement telle qu'annexée aux présentes,
- de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve ces propositions,
- autorise M. le Maire ou l'adjointe déléguée à la Commande publique à signer la convention et tous documents nécessaires à sa bonne exécution,
- charge M. le Maire et Mme la Directrice Générale des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Point n°6 : Délibérations budgétaires

Décision modificative n°4 – Personnel

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.	4 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	5 000 ,00
633 (012) : Impôts,taxes&vers.assi.sur rému	1 685,00		

6411 (012) : Personnel titulaire	- 8 076,01		
6413 (012) : Personnel non titulaire	8 429,01		
6415 (012) : Congés payés	4 000,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	5 054,10		
6583 (65) : Pénalités sur marchés	-4 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	-4 884,10		
7392221 (014) : Fonds de péréquation des r	-1 208,00		
	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

Décision modificative n°5 – Achat prestation de service

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.	1 705,00		
6618(66) : Intérêts des autres dettes	- 1 705,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Point n°7 : Convention M. et Mme Esprit

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention avec Monsieur et Madame Esprit pour la mise à disposition d'un fossé situé sur la parcelle AC 43p, d'une superficie de 53 m², destiné à faciliter l'écoulement de l'eau. Cette cession aura lieu sans soulte de part ni d'autre. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition
- autorise le maire ou le premier adjoint à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

Questions diverses

Les vœux du maire sont fixés le vendredi 30 janvier à 19h à la salle Pierre Bathiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.